

**COMPTE-RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mai 2017.

**PRÉSENTS** : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE, Bernard MARIE-TRIDEAU, Patrick JEULIN, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwénaëlle GUÉLIN, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Claudette MÉNARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Christelle JEANPERT (pouvoir à S. BREUIL), Michel-Claude RENAULT (pouvoir à J. DUPRÉ), Raymond COUPLET (pouvoir à M. RENAUD) Monique LENORMAND (pouvoir à J. LYS), Véronique BESNIER (pouvoir à D. VAUVELLE), Evelyne DEVIERRE.

**ABSENTS** : Pauline GROUSSET, Jean-Pierre GAUVRIT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sophie JACQUES.

---

<b>1 / CM 01-06-2017</b>	<b><i>Affaires générales – Adoption du règlement intérieur du restaurant scolaire.</i></b>
--------------------------	--

*(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)*

Madame MAYEUR donne lecture du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne proposé pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017. Ce règlement intérieur sera notifié aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (D. VAUVELLE, V. BESNIER, L. LAMBROT et D. BRÉJON), approuve les termes du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne qui s'appliquera à la rentrée scolaire de septembre 2017.

<b>2 / CM 01-06-2017</b>	<b><i>Affaires générales – Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires.</i></b>
--------------------------	---

*(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)*

Madame MAYEUR donne lecture du règlement intérieur des activités périscolaires proposé pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017. Ce règlement intérieur sera notifié aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes du règlement intérieur des activités périscolaires qui s'appliquera à la rentrée scolaire de septembre 2017.

<b>3 / CM 01-06-2017</b>	<b>Affaires générales – Adoption du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)</b>
--------------------------	--

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Madame MAYEUR donne lecture du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires proposé pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017. Ce règlement intérieur sera notifié aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires qui s'appliquera à la rentrée scolaire de septembre 2017.

<b>4 / CM 01-06-2017</b>	<b>Patrimoine – Cession de la parcelle cadastrée section CO n° 130 au lieu-dit « Les Bois Noirs ».</b>
--------------------------	--

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée section CO n° 130 sise au lieu-dit « Les Bois Noirs », d'une superficie de 380 m<sup>2</sup>, aux propriétaires riverains, M. et Mme Jean PIGEOT.

M. et Mme Jean PIGEOT ont accepté la proposition de la commune à hauteur de 130 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 49 400 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de vendre la parcelle cadastrée section CO n° 130 sise au lieu-dit « Les Bois Noirs », à M. et Mme Jean PIGEOT, pour un montant de 49 400 €,
- autorise M. Stéphane BREUIL, en qualité de premier adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir.

<b>5 / CM 01-06-2017</b>	<b>Urbanisme – Dénomination d'une voie.</b>
--------------------------	---

(Rapporteur : Jacky DUPRÉ)

Monsieur DUPRÉ propose de procéder à la dénomination de la voie desservant le lotissement « Le Champ Joli ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, dénomme la voie desservant le lotissement « Le Champ Joli » : allée des Petits Prés.

<b>6 / CM 01-06-2017</b>	<b>Finances – Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime pour l'organisation de la « Fête du Coquillage ».</b>
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé du budget et des finances, propose de solliciter la participation financière du Département de la Charente-Maritime dans le cadre de « La Fête du Coquillage » qui sera organisée le samedi 22 juillet 2017.

Cette manifestation, dont il s'agira cette année de la 30<sup>ème</sup> édition, est désormais un rendez-vous important des animations estivales en Pays Royannais.

Elle permet aux Breuilletons, aux habitants du Pays Royannais et aux touristes en nombre en saison estivale, de profiter d'un moment festif en plein air, au cœur de l'été. Cet évènement est également un temps fort pour les associations de la commune qui participent pleinement à l'animation de l'après-midi et de la soirée.

Pour le repas du soir, sont notamment proposés les produits locaux liés à la mer sur les stands à disposition du public. Comme chaque année, près de 2 000 personnes sont attendues pour le dîner champêtre qui sera suivi d'un feu d'artifice et d'une soirée dansante.

Plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES	
Location de matériel : tivolis, plancher, tables, chaises, groupe électrogène, benne	10 000 €	Redevance d'occupation du domaine public	500 €
Animation : feu d'artifice, musique	10 000 €	Département de la Charente-Maritime	5 000 €
Sécurité : société de gardiennage, Protection Civile, vérification des installations	3 000 €	Autofinancement communal	20 500 €
Services extérieurs : Initiative Emploi du Pays Royannais	2 000 €		
Charges de personnel	1 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>26 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 000 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire a sollicité la participation financière du Département de la Charente-Maritime dans le cadre de « La Fête du Coquillage » qui se déroulera le 22 juillet 2017 à BREUILLET,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

<b>7 / CM 01-06-2017</b>	<b>Finances – Convention de remboursement de travaux d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) – Modernisation et mise aux normes du carrefour à feux de la mairie.</b>
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL rappelle que le montant des travaux relatifs à la modernisation et à la mise aux normes des feux tricolores du carrefour de la mairie s'élève à la somme de 37 340,28 €.

Le SDEER propose à la commune une convention de remboursement de cette somme en cinq annuités dont la première interviendrait le 01/11/2017 et la dernière le 01/11/2021.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention de remboursement soumise par le SDEER dans le cadre des travaux de modernisation et de mise aux normes du carrefour à feux tricolores de la mairie, prévoyant le remboursement de la somme de 18 670,14 € en cinq annuités,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de remboursement.

**8 / CM 01-06-2017 | Finances – Détermination d'un tarif.**

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL propose d'instaurer un tarif pour les commerçants ambulants qui sont présents sur les différentes manifestations organisées par la collectivité, au titre de l'occupation du domaine public à vocation commerciale.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs suivants pour l'occupation à vocation commerciale du domaine public par des marchands ambulants lors de manifestations communales :

- stand d'une longueur inférieure ou égale à 4 mètres linéaires : forfait de 15 € par jour et par manifestation.
- stand d'une longueur supérieure à 4 mètres linéaires : forfait de 25 € par jour et par manifestation.

**9 / CM 01-06-2017 | Finances – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget communal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Le Comptable demande alors au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'admission en non-valeur du titre n° 2015-241 d'une valeur de 190,25 € correspondant à une facture de l'Accueil de Loisirs de juillet 2015.

**10 / CM 01-06-2017 | Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte des évolutions réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le tableau des effectifs actualisé tel que présenté ci-après :

Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31.12.2016	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01.01.2017	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Filière administrative</b>		
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Adjoint Administratif 2ème classe	Adjoint Administratif	1 poste à 20h00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	4 postes à 35h00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1 poste à 35h00

Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31.12.2016	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01.01.2017	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		
Rédacteur Principal 1ère classe	Rédacteur Principal 1ère classe	2 postes à 35h00
<b>Cadre d'emplois des attachés</b>		
Attaché	Attaché	1 poste à 35h00
Attaché Principal	Attaché Principal	1 poste à 35h00
<b>Filière animation</b>		
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</b>		
Adjoint d'Animation 1ère classe	Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	2 postes à 35h00
<b>Filière patrimoine</b>		
<b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</b>		
Adjoint du Patrimoine 1ère classe	Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	1 poste à 24h30
<b>Filière police municipale</b>		
<b>Cadre d'emplois des agents de police municipale</b>		
Brigadier Chef Principal	Brigadier Chef Principal	2 postes à 35h00
<b>Filière technique</b>		
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Adjoint Technique 2ème classe	Adjoint Technique	4 postes à 35h00
Adjoint Technique principal 2ème classe	Adjoint Technique principal 2ème classe	7 postes à 35h00
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>		
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	1 poste à 35h00
Agent de Maîtrise Principal	Agent de Maîtrise Principal	1 poste à 35h00
<b>Cadre d'emplois des techniciens</b>		
Technicien Principal 1ère classe	Technicien Principal 1ère classe	1 poste à 35h00
<b>Filière sanitaire et sociale</b>		
<b>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</b>		
ASEM Principal 1ère classe	ASEM Principal 1ère classe	1 poste à 17h30

<b>11 / CM 01-06-2017</b>	<b>Personnel – Modification du tableau des effectifs.</b>
---------------------------	---

Certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade compte tenu de leur ancienneté. Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre leur nomination. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, modifie le tableau des effectifs en créant :

- au 01/06/2017 : 1 poste à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe,
- au 01/06/2017 : 1 poste à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe,
- au 01/06/2017 : 1 poste à temps complet d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> classe,
- au 01/10/2017 : 1 poste à temps complet d'Attaché Principal.

**Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :**

N°	Date	Objet	Montant
2017 / 07	26/04/2017	Construction de la Salle Multiculturelle : avenant au lot n° 14 – Terrassement et VRD. <i>Agence DAVID - Royan</i>	4 325,00 € HT (5 190,00 € TTC)
2017 / 08	23/05/2017	Achat de matériels pour les Services Techniques Municipaux. <i>SAS GEORGET MOTOCULTURE – Saujon</i>	1 930,00 € HT (2 3016 € TTC)
2017 / 09	23/05/2017	Travaux de broyage d'accotements routiers. <i>SARL LITTORAL ENVIRONNEMENT – Le Gua</i>	1 500 € HT (1 800 € TTC)

Séance levée à 21 h 35  
Affichage le 08/06/2017

Le Maire,  
Jacques LYS


